



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des Personnels Enseignants

Annabelle KICKI
Chef de bureau DPE2
Disciplines scientifiques histoire
géographie documentation et SES
Mél
ce.dpe2@ac-amiens.fr

Martine ALLHEILY
Chef de bureau DPE3
Disciplines littéraires
Linguistiques
Mél
ce.dpe3@ac-amiens.fr

Isabelle MAHTAJ
Chef de bureau DPE4
Disciplines d'enseignement
artistique et technique en lycée et
collège, technologie et EPS
Mél
ce.dpe4@ac-amiens.fr

Amandine DELIGNIERE
Chef de bureau DPE5
PLP, CPE, COP
Mél
ce.dpe5@ac-amiens.fr

Karine PILLON
Adjointe de division
Responsable des mutations
Mél
ce.dpe@ac-amiens.fr

Tél
03.22.82.38.80

KP/KP

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil
téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi



Amiens, le 7 mai 2018

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

A

Mesdames et Messieurs les personnels contractuels
enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation
nationale

Objet : votre situation à la rentrée scolaire 2018

J'ai été amenée à vous confier, en 2017/2018, soit un service d'enseignement vacant à l'année, soit une (des) suppléance (s) de longue, de moyenne ou de courte durée.

Si vous souhaitez renouveler votre candidature au titre de l'année scolaire 2018/2019, je vous invite à me faire connaître vos vœux d'affectation **du mercredi 16 au mercredi 30 mai 2018 inclus à minuit**, par l'intermédiaire de l'application **LILMAC**, disponible sur le site internet de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr>

(entrée rubrique "Espace professionnel", "Les ressources humaines",
"Les personnels non titulaires" puis "Vœux d'affectation")

IMPORTANT : Notice technique

Il est fortement conseillé aux candidats de se reporter à la notice technique d'aide à la saisie des vœux en annexe I.
Il est important d'être vigilant et de ne pas saisir à tort un code d'établissement erroné
Collège au lieu de SEGPA, ou inversement (ex : les enseignants dans les disciplines industrielles et tertiaires doivent saisir les codes de SEGPA et non de collège)

J'étudierai alors la possibilité d'y réserver une suite favorable, dans la mesure où votre manière de servir aura donné satisfaction et où tous les besoins d'enseignement, et en particulier de remplacement ne pourront être pourvus par des personnels titulaires ou des personnels non titulaires en CDI.

Cette saisie donnera lieu à l'édition et à la diffusion académique d'un accusé de réception, que vous devrez vérifier, compléter, modifier le cas échéant à l'encre rouge, dater, signer, préalablement à son renvoi **immédiat** au rectorat de l'Académie d'AMIENS et au plus tard, **pour le 12 juin 2018**, sous le timbre :

- ↳ DPE2 (Disciplines scientifiques, histoire géographie, documentation et SES) ;
- ↳ DPE3 (Disciplines littéraires, linguistiques) ;
- ↳ DPE4 (Disciplines d'enseignement artistique et technique en lycée et collège, technologie et EPS) ;
- ↳ DPE5 (PLP, CPE, PSYEN).

Vous devrez notamment produire, à l'appui du formulaire de confirmation de votre candidature, l'état détaillé de vos services, **dûment complété**, du second degré public (ou assimilés) effectués en qualité de contractuel ou de vacataire, à l'aide de l'imprimé-type joint en annexe II.

Si vous justifiez de services de non titulaire du second degré public dans une autre académie, il vous appartient de fournir les pièces justificatives correspondantes.

Il vous est en outre loisible de préciser, dans un courrier annexe, tous éléments complémentaires d'appréciation de votre candidature.

En revanche, si vous ne souhaitez pas renouveler votre candidature au titre de l'année scolaire 2018/2019 je vous demande de bien vouloir **m'en informer par courrier avant le 12 juin 2018**.

Enfin, je tiens à vous rappeler que les fonctionnaires de l'Education nationale sont recrutés uniquement par concours, conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aussi, je souhaite vous sensibiliser à l'intérêt qui est le vôtre de vous présenter aux concours de recrutement des personnels enseignants.

À cette occasion, je vous invite d'une part, à consulter sur le site internet de l'académie d'Amiens, le plan académique de formation (PAF) (entrée : <http://www.ac-amiens.fr/paf/>) proposant des préparations aux concours (sachant que les inscriptions aux actions préparant aux épreuves des concours de l'année 2018 devraient se dérouler entre le mois de juin 2018 et le mois de septembre 2018) et d'autre part, par l'intermédiaire du site internet suivant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/> à prendre connaissance des conditions requises pour vous présenter à ces concours.

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer aux présentes instructions.

Pour le Rectrice et par délégation,
La Secrétaire Générale d'Académie adjointe,



Catherine BELLET

NOTICE TECHNIQUE

1) LA SAISIE DES VŒUX

→ Saisir votre NUMEN : l'identifiant Éducation nationale qui vous a été attribué et notifié par l'académie d'exercice lors de votre premier recrutement. En cas de non connaissance, vous devez vous rapprocher du secrétariat de votre chef d'établissement/du directeur du centre d'information et d'orientation **en priorité** ou de mes services (DPE2 – DPE3 - DPE4 – DPE5) si vous n'êtes pas en poste actuellement.

→ Saisir un mot de passe personnel et confidentiel facilement mémorisable, **de 6 caractères** (en évitant les accents et les symboles)

→ Pour naviguer dans l'application, se servir des onglets sur fond bleu :

- l'onglet "**Etablissement**" apparaît selon la situation du candidat. Dans ce cas, cliquer sur l'onglet, saisir l'adresse de l'établissement si vous la connaissez ou à défaut, votre adresse personnelle (**champ obligatoire**).
- l'onglet "**Agent**" se décompose en 2 sous-rubriques en cliquant : "**Adresse**" et "**Éléments de barème**" :
 - ↳ "**Adresse**" : modifier si nécessaire ou remplir votre adresse personnelle (**champ obligatoire**) ;
 - ↳ "**Éléments de barème**" : cliquer sur "modifier", saisir vos éléments de barème et valider (**champ obligatoire**).
- l'onglet "**Discipline**" : cliquer sur l'onglet et la discipline d'affectation s'affiche. Le candidat peut modifier la discipline seulement si plusieurs disciplines se présentent. **Cliquer une 2^{ème} fois sur l'onglet** et les prochains onglets apparaissent (**champ obligatoire**).

IMPORTANT

Les onglets "**vœux**" et "**action sur la demande**" apparaissent si les rubriques "**Etablissement**", "**Agent**" et "**Discipline**" sont correctement remplies.

- l'onglet "**Voeux**" : cliquer sur "ajouter", saisir votre demande (**champ obligatoire**)
 - ↳ saisir un type de vœux :
 - ↳ Etablissement - Commune - Groupement ordonné de communes dénommé "Zone" dans l'application LILMAC - Département - Académie
 - ↳ saisir un code de vœu (**saisir la lettre en majuscule**)
 - ↳ les codes nécessaires à la formulation des vœux sont accessibles sur l'application LILMAC (option "chercher"). À défaut, tous les codes de vœux utiles seront consultables et téléchargeables sur le site de l'académie, sur la même page web que l'application LILMAC, ainsi que la carte de l'académie portant localisation, par département, des communes où sont implantés les établissements publics locaux d'enseignement et les CIO.
 - ↳ saisir une catégorie d'établissement
 - ↳ pour les vœux larges, vous pouvez saisir une catégorie d'établissement : CIO (centre d'information et d'orientation) (pour les COP) - CLG (collège) - LYC (lycée) - LP (lycée professionnel) - SEP (section d'enseignement professionnel en lycée) - SES (nouvel intitulé : SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté))
 - Si vous souhaitez être affecté sur tous types d'établissements, il convient de ne pas saisir de catégorie et de laisser la valeur par défaut : INDIFFERENT.
- l'onglet "**Action sur la demande**" se décompose en 2 sous-rubriques en cliquant : "**Edition**" et "**Suppression**" :
 - ↳ "**Edition**" : permet d'éditer la demande (version pdf) ;
 - ↳ "**Suppression**" : permet de supprimer la demande.

→ A la fin de la saisie, cliquer sur "**quitter**" en haut à droite, ce qui valide votre candidature. Il est possible de modifier votre demande jusqu'à la clôture de la campagne, en vous reconnectant avec votre NUMEN et votre mot de passe

INFORMATION

Afin de réaliser la meilleure adéquation entre les missions incombant aux intéressés et les souhaits exprimés, il est recommandé de faire figurer, **parmi les 10 vœux, des vœux larges** (de type commune, groupement de communes dénommé "Zone" dans l'application LILMAC, département, académie).

De même, dans l'hypothèse où leurs vœux infra-départementaux ne pourraient être satisfaits, il est vivement conseillé de classer par ordre de préférence, les trois départements de l'académie.

2) EXEMPLE DE FORMULATION DE VŒUX POSSIBLES

N°	Type de vœu	Code	Libellé	Catégorie d'établissement
1	établissement	0600015 R	Lgt Mireille-Grenet COMPIÈGNE	LYC
2	Commune	060159	COMPIÈGNE	CLG
3	Zone	060954	COMPIÈGNE et environs	
4	Département	060	OISE	

Tt type d'établissement (zone à blanc)



ÉTAT DES SERVICES
(pour les contractuels et vacataires)

Rectorat

Division des Personnels
Enseignants

Tél.
03 22 82 38 80
Fax.
03 22 82 37 48

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Corps :

Discipline/Fonction :

DÉTAIL DES SERVICES EFFECTUÉS

Etablissements/CIO où les services ont été accomplis	Nature des fonctions	Dates		Durée des Services			Observations
		d'entrée en fonction	de cessation de fonction	A	M	J	
				Total			

Amiens, le